Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2024 • Asie • Jour 1

Code sujet **24-HGGSPJ1JA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation 1 — Espace, mers et océans : nouveaux territoires d’affirmation de la puissance chinoise ?
1 réponses • sujet p. 2–2

Dissertation 2 — Les sociétés face au changement climatique depuis le XIXe siècle.
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — L’évolution des formes de la guerre dans le monde
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation 1

10 points

Espace, mers et océans : nouveaux territoires d’affirmation de la puissance chinoise ?

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro de sujet choisi pour la dissertation. Sujet 1 : « Espace, mers et océans : nouveaux territoires d’affirmation de la puissance chinoise ? »

Dissertation 1 — « Espace, mers et océans : nouveaux territoires d’affirmation de la puissance chinoise ? »

Démarche et problématique. Il faut analyser ensemble les espaces maritimes et l’espace extra-atmosphérique, sans les confondre : ce sont des espaces de circulation, d’exploitation et de rivalité, mais ils sont soumis à des règles juridiques spécifiques. Le mot « territoires » est à prendre avec précaution : une présence ou une revendication ne vaut pas souveraineté reconnue. La question invite donc à mesurer les formes et les limites de l’affirmation chinoise.

Problématique : comment la Chine utilise-t-elle l’espace, les mers et les océans pour renforcer sa puissance, et pourquoi cette affirmation demeure-t-elle contestée et limitée ?

Plan argumenté :

1. **La maîtrise de ces espaces répond à des intérêts essentiels.** Les routes maritimes sont indispensables aux échanges et aux approvisionnements chinois ; les océans offrent des ressources et des enjeux de sécurité. Les satellites et les activités spatiales servent les communications, la navigation, l’observation et les capacités militaires.
2. **La Chine développe des moyens d’action et une présence croissants.** Elle construit un programme spatial autonome et des capacités maritimes plus importantes, et investit dans des infrastructures qui étendent son influence.
3. **Cette affirmation n’équivaut pas à une appropriation incontestée.** Les revendications maritimes se heurtent à celles des États voisins et au droit de la mer ; la compétition entre puissances, les vulnérabilités des routes commerciales et les règles internationales limitent également les ambitions chinoises.

Rédaction.

La puissance d’un État se mesure aussi à sa capacité à agir au-delà de son territoire. Les mers et les océans permettent la circulation des marchandises, donnent accès à des ressources et constituent des espaces stratégiques. L’espace extra-atmosphérique, de son côté, est devenu essentiel aux télécommunications, à la navigation, à l’observation de la Terre et à certaines activités militaires. Depuis plusieurs décennies, la Chine investit dans ces deux domaines afin de protéger ses intérêts, de renforcer son autonomie et de peser davantage dans les relations internationales. Mais être présent dans ces espaces ou y formuler des revendications ne signifie pas qu’on en possède la souveraineté. Comment la Chine utilise-t-elle donc l’espace, les mers et les océans pour renforcer sa puissance, et pourquoi cette affirmation demeure-t-elle contestée et limitée ? La maîtrise de ces espaces répond d’abord à des intérêts essentiels ; la Chine y développe ensuite des moyens d’action et une présence croissants ; toutefois, ses ambitions s’y heurtent à des rivalités et à des règles qu’elle ne peut ignorer.

I. La maîtrise de ces espaces répond à des intérêts essentiels

FormaV - document d'entraînement non officiel

La Chine dépend fortement des échanges maritimes. Ses importations d'énergie et ses exportations empruntent largement des routes maritimes qui relient les ports chinois au reste du monde. Le détroit de Malacca, entre l'océan Indien et la mer de Chine méridionale, est un passage important de ces flux. La sécurité des routes commerciales est donc un enjeu économique et stratégique : une crise ou une interruption du trafic pourrait perturber les approvisionnements et les échanges chinois. Les mers représentent aussi des ressources, notamment halieutiques, et des espaces où sont recherchés des hydrocarbures. La mer de Chine méridionale est particulièrement stratégique en raison de ses voies de navigation fréquentées et des ressources qu'elle pourrait receler.

L'espace est tout aussi important pour les activités civiles et militaires. Les satellites permettent notamment de communiquer, de se positionner, d'observer la Terre et d'améliorer les prévisions météorologiques. Ces services peuvent aussi contribuer au renseignement et à la conduite des opérations militaires. Disposer de systèmes nationaux réduit certaines dépendances envers des technologies étrangères. Ainsi, le système chinois de navigation par satellite BeiDou est devenu pleinement opérationnel à l'échelle mondiale en 2020. L'espace et les océans sont donc à la fois des supports de l'activité économique, des enjeux de sécurité et des marqueurs de puissance.

II. La Chine développe des moyens d'action et une présence croissants

Le programme spatial chinois témoigne d'une politique de long terme. En 1970, le lancement du satellite Dong Fang Hong 1 marque une première étape. En 2003, Yang Liwei devient le premier Chinois envoyé dans l'espace. La Chine poursuit ensuite des missions scientifiques ambitieuses : Chang'e 4 réalise en janvier 2019 le premier alunissage sur la face cachée de la Lune ; Chang'e 5 rapporte des échantillons lunaires en décembre 2020. En 2021, la mission Tianwen-1 atteint Mars et son atterrisseur se pose sur la planète. La station spatiale Tiangong, dont le module central Tianhe est lancé en avril 2021, est achevée en 2022. Ces réalisations renforcent le prestige du pays et démontrent sa capacité à conduire de grands programmes spatiaux de manière autonome.

En mer, la Chine modernise sa marine et développe des capacités de projection plus importantes. Le porte-avions Liaoning entre en service en 2012, puis le Shandong en 2019. Ces navires renforcent la capacité de la Chine à opérer loin de ses côtes, même si cela ne lui donne pas pour autant une domination maritime mondiale. En mer de Chine méridionale, la Chine a aménagé plusieurs îlots, notamment dans l'archipel des Spratleys, au cours des années 2010, et y a installé des infrastructures. Ces aménagements renforcent sa présence matérielle dans une zone disputée, mais ne règlent pas les différends de souveraineté. Au-delà de l'Asie orientale, l'ouverture en 2017 de la base militaire chinoise de Djibouti facilite le soutien aux opérations et aux navires chinois dans la région de la Corne de l'Afrique et de l'océan Indien.

Cette présence s'accompagne d'une stratégie économique internationale. Lancée en 2013, l'initiative des Nouvelles routes de la soie comprend un volet maritime visant à développer les échanges et les infrastructures portuaires reliant la Chine à d'autres régions. Les investissements dans des ports et des réseaux de transport peuvent faciliter le commerce et accroître l'influence chinoise. Ils ne signifient toutefois pas automatiquement que ces infrastructures deviennent des possessions chinoises ou que Pékin en détient le contrôle politique. Dans l'espace comme sur les mers, les outils scientifiques, économiques et stratégiques participent ainsi à une affirmation de puissance qui dépasse les frontières nationales.

III. Une affirmation contestée et limitée

Les revendications chinoises en mer de Chine méridionale sont contestées par plusieurs États riverains, notamment les Philippines et le Vietnam. La situation concerne des îles et des récifs, mais aussi des droits sur les espaces maritimes et les ressources. En 2016, un tribunal arbitral constitué dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer rend une sentence dans le différend entre les Philippines et la Chine. Il estime notamment que les revendications de droits historiques chinois à l'intérieur de la ligne en neuf traits ne peuvent pas produire, au-delà des droits prévus par la Convention, les effets revendiqués

par la Chine. Pékin rejette cette sentence. Il faut toutefois préciser que le tribunal n'a pas tranché la souveraineté sur les îles et les récifs ni procédé à une délimitation générale des frontières maritimes entre les États concernés. En mer de Chine orientale, les îles Senkaku, administrées par le Japon et appelées Diaoyu par la Chine, sont également au cœur d'un différend.

Plus largement, le droit encadre les usages et les revendications. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer organise notamment les espaces maritimes et les droits qui leur sont associés. La création ou l'aménagement d'îlots ne suffit donc pas à établir une souveraineté incontestée ni à produire automatiquement les mêmes droits maritimes qu'une île naturelle. Dans l'espace extra-atmosphérique, le traité de 1967 prévoit notamment que l'espace ne peut faire l'objet d'une appropriation nationale par proclamation de souveraineté, occupation ou tout autre moyen. La réussite technologique et la présence physique ne valent donc pas, à elles seules, acquisition territoriale.

La Chine doit également tenir compte de la concurrence d'autres puissances. Les États-Unis maintiennent une présence militaire importante dans l'Indo-Pacifique et défendent la liberté de navigation ; des États de la région renforcent leurs coopérations de sécurité, notamment dans le cadre du dialogue quadrilatéral réunissant les États-Unis, le Japon, l'Inde et l'Australie. La modernisation de la marine chinoise nourrit ces rivalités sans permettre à Pékin d'imposer seul ses choix. La dépendance de la Chine envers les voies maritimes qu'elle cherche à sécuriser demeure par ailleurs une vulnérabilité : les tensions ou la fermeture d'un passage stratégique pourraient affecter son commerce et ses approvisionnements.

Enfin, l'affirmation spatiale chinoise ne met pas fin à la compétition technologique et stratégique. Les capacités spatiales peuvent avoir des usages civils comme militaires, ce qui entretient la méfiance entre puissances. Les programmes spatiaux nécessitent également des investissements importants et des compétences techniques durables. La Chine a donc acquis des capacités considérables, mais elle ne contrôle ni l'ensemble de l'espace ni les mers et océans où elle cherche à accroître sa présence.

Conclusion. L'espace, les mers et les océans sont bien de nouveaux terrains d'affirmation de la puissance chinoise : le système BeiDou, les missions lunaires et martiennes, la station Tiangong, la modernisation navale et les investissements maritimes illustrent l'élargissement de ses capacités scientifiques, économiques et stratégiques. Cependant, ces espaces ne sont pas de nouveaux territoires que la Chine pourrait s'approprier sans contestation. Ses revendications maritimes suscitent des oppositions et sont encadrées par le droit international ; ses routes commerciales restent vulnérables et ses ambitions se déploient dans un contexte de concurrence entre puissances. Ils renforcent donc la puissance chinoise tout en constituant des lieux majeurs de rivalités.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La Chine fait de l'espace, des mers et des océans des leviers complémentaires d'affirmation : elle y développe des capacités scientifiques, économiques et militaires, ainsi que des infrastructures et une présence plus étendues. Mais cette affirmation ne vaut pas appropriation territoriale. Les différends maritimes, le droit international, la dépendance aux routes commerciales et la concurrence d'autres puissances limitent ses ambitions.

Dissertation 2

10 points

Les sociétés face au changement climatique depuis le XIXe siècle.

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro de sujet choisi pour la dissertation. Sujet 2 : « Les sociétés face au changement climatique depuis le XIXe siècle. »

Démarche et problématique. Le sujet invite à étudier comment les sociétés ont vécu, compris et tenté de répondre aux changements du climat depuis le XIXe siècle. Il faut distinguer les variations climatiques naturelles, qui ont longtemps constitué des risques pour les populations, du réchauffement contemporain largement provoqué par les activités humaines, dont les effets s'accentuent avec l'industrialisation. « Faire face » recouvre à la fois l'adaptation aux conséquences, la réduction des émissions et les débats, les inégalités et les mobilisations que ces réponses suscitent.

Problématique : Comment les sociétés sont-elles passées, depuis le XIXe siècle, d'une gestion surtout locale des aléas climatiques à la reconnaissance d'un changement climatique d'origine humaine et à des réponses collectives, encore inégales et controversées ?

Plan argumenté :

1. **Au XIXe siècle et jusqu'en 1945,** les populations subissent des variations climatiques dont les effets sont aggravés par la pauvreté et les organisations sociales ; parallèlement, l'industrialisation accroît les émissions et les sciences commencent à comprendre l'effet de serre, sans entraîner encore une politique climatique générale.
2. **De 1945 aux années 1980,** la forte croissance des émissions rend le réchauffement plus préoccupant. Les mesures et les alertes scientifiques se développent, mais les sociétés privilégient largement la croissance économique et les réponses restent surtout nationales ou sectorielles.
3. **Depuis la fin des années 1980,** le changement climatique devient un enjeu politique mondial : États, institutions et sociétés civiles cherchent à réduire les émissions et à s'adapter. Ces réponses demeurent cependant insuffisantes, discutées et profondément inégales selon les responsabilités et les moyens de chaque société.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Les sociétés ont toujours dû composer avec les variations du climat : sécheresses, périodes de froid ou pluies exceptionnelles peuvent fragiliser les récoltes et les ressources en eau. Depuis le XIXe siècle, cependant, une transformation majeure s'ajoute à ces aléas : l'industrialisation repose de plus en plus sur la combustion du charbon, puis du pétrole et du gaz, ce qui augmente les émissions de gaz à effet de serre. Le réchauffement contemporain est donc à la fois un phénomène environnemental et un enjeu social, économique et politique. Faire face signifie en limiter les causes, s'adapter à ses conséquences et arbitrer entre des intérêts différents. **Comment les sociétés sont-elles passées, depuis le XIXe siècle, d'une gestion surtout locale des aléas climatiques à la reconnaissance d'un changement climatique d'origine humaine et à des réponses collectives, encore inégales et controversées ?** D'abord confrontées aux aléas sans politique climatique générale, elles ont ensuite pris progressivement conscience du problème, avant de tenter d'organiser des réponses mondiales qui restent incomplètes.

I. Au XIXe siècle et jusqu'en 1945, des sociétés vulnérables aux aléas, tandis que les causes humaines du réchauffement commencent à être comprises

Au XIXe siècle, les populations sont exposées à des variations climatiques dont les conséquences dépendent fortement de leur situation sociale et politique. Une sécheresse ou une mauvaise récolte ne provoque pas mécaniquement une famine : l'accès aux réserves, les moyens de transport, les politiques publiques et les inégalités comptent aussi. Les crises alimentaires de 1876-1878 dans plusieurs régions du monde, notamment en Asie, s'inscrivent dans un contexte de sécheresses et de perturbations climatiques ; elles sont aussi aggravées par la pauvreté et, dans certains territoires, par les conditions de domination coloniale. Les sociétés répondent alors surtout par des mesures de secours, des migrations ou des adaptations locales, plutôt que par une politique visant à modifier le climat.

Dans le même temps, l'industrialisation transforme progressivement la relation entre sociétés et climat. La combustion croissante du charbon fournit l'énergie des usines, des chemins de fer et des villes. Les émissions de dioxyde de carbone augmentent, même si leurs effets climatiques ne sont pas encore au cœur des décisions politiques. La compréhension scientifique progresse : Joseph Fourier réfléchit à l'effet de l'atmosphère sur la température terrestre au XIXe siècle ; John Tyndall étudie en 1859 l'absorption du rayonnement infrarouge par certains gaz ; en 1896, Svante Arrhenius examine l'effet d'une augmentation du dioxyde de carbone sur la température. Ces travaux établissent des bases scientifiques, mais ne débouchent pas encore sur une mobilisation générale : les priorités restent l'industrialisation, la puissance des États et l'amélioration des conditions matérielles.

II. De 1945 aux années 1980, l'accélération des émissions fait émerger une prise de conscience encore limitée

Après 1945, la croissance économique, l'urbanisation, la généralisation de l'automobile et l'usage massif des énergies fossiles accélèrent fortement les émissions de gaz à effet de serre. Le phénomène s'inscrit dans la « grande accélération » des activités humaines de l'après-guerre. Les sociétés bénéficient de cette croissance, mais leur dépendance aux énergies fossiles rend plus difficile une réduction rapide des émissions. À cette période, les politiques énergétiques visent d'abord à assurer l'approvisionnement et à soutenir le développement.

En parallèle, les connaissances sur l'évolution de l'atmosphère se renforcent. Des mesures continues du dioxyde de carbone sont entreprises à Mauna Loa, à Hawaï, à partir de 1958. Les débats environnementaux prennent aussi une dimension internationale : la conférence des Nations unies sur

l'environnement humain se tient à Stockholm en 1972, puis la première Conférence mondiale sur le climat a lieu en 1979. Ces étapes montrent que les risques environnementaux et climatiques commencent à être discutés au-delà des cercles scientifiques.

La prise de conscience ne se traduit toutefois pas encore par une politique climatique mondiale contraignante. Les États ne partagent ni les mêmes priorités ni les mêmes responsabilités : les pays industrialisés ont historiquement émis une part importante des gaz à effet de serre, tandis que de nombreux pays en développement cherchent à améliorer le niveau de vie de leur population. Les sociétés restent par ailleurs inégalement préparées aux conséquences des aléas. Ainsi, durant cette période, l'alerte scientifique progresse plus vite que la transformation des modes de production et de consommation.

III. Depuis la fin des années 1980, un enjeu mondial qui suscite des réponses multiples et inégales

À partir de la fin des années 1980, le changement climatique devient un enjeu central des relations internationales. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement. Il évalue les connaissances scientifiques afin d'éclairer les décisions publiques. En 1992, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée lors du sommet de Rio, organise une coopération internationale. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, fixe des objectifs de réduction des émissions pour les pays industrialisés qui y sont parties.

L'accord de Paris, adopté en 2015 et entré en vigueur en 2016, marque une nouvelle étape : presque tous les États s'engagent à présenter des contributions nationales pour limiter les émissions et à renforcer l'action climatique. Il fixe comme objectif de contenir l'élévation de la température moyenne bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Les sociétés mettent en œuvre des réponses variées : développement des énergies renouvelables, économies d'énergie, transformations des transports, protection des littoraux, gestion de l'eau ou préparation aux vagues de chaleur. La canicule européenne de 2003, par exemple, contribue en France à renforcer la réflexion sur la prévention sanitaire, notamment avec la mise en place d'un plan national canicule en 2004.

Ces politiques combinent *atténuation* — réduire les émissions — et *adaptation* — limiter les dommages déjà possibles ou attendus. Elles donnent lieu à des choix contestés : le coût de la transition, la place des énergies fossiles, les transformations de l'agriculture et des transports ou la répartition des efforts alimentent des débats et des mobilisations. Les responsabilités historiques et les capacités d'action sont inégales. Les populations pauvres, les petits États insulaires et les régions dépendantes de ressources fragiles disposent souvent de moins de moyens pour s'adapter, alors qu'ils ont généralement moins contribué aux émissions historiques que les pays industrialisés. Les politiques climatiques doivent donc traiter à la fois un problème global et des situations locales très différentes. Enfin, les engagements annoncés ne garantissent pas à eux seuls une baisse suffisante des émissions : leur mise en œuvre et leur ambition restent des enjeux majeurs.

Conclusion. Depuis le XIXe siècle, les sociétés sont passées d'une réponse principalement locale aux aléas climatiques à une reconnaissance scientifique puis politique du réchauffement d'origine humaine. L'industrialisation, puis l'accélération des émissions après 1945, ont rendu nécessaire une action collective, matérialisée notamment par la création du GIEC en 1988, le protocole de Kyoto et l'accord de Paris. Les réponses associent désormais réduction des émissions et adaptation, mais elles restent

inégales et souvent insuffisantes. Faire face au changement climatique suppose ainsi de transformer les modes de développement tout en tenant compte des responsabilités historiques, des vulnérabilités et des moyens différents des sociétés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude critique de documents

10 points

L'évolution des formes de la guerre dans le monde

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que les guerres contemporaines peuvent prendre des formes différentes.

Introduction

Les guerres ne prennent pas toutes la forme d'un affrontement classique entre deux armées régulières. Elles peuvent combiner des combats conventionnels, des actions menées par des groupes armés irréguliers et des moyens non militaires, tout en touchant directement les populations civiles. Le dossier met en regard deux documents de nature et d'époque différentes. Le document 1 est un extrait d'un article de Gilles Ferragu, « Les nouvelles règles de la guerre ? », publié en février 2023 dans la revue *L'Histoire* : il présente le concept de guerre hybride et invite à en relativiser la nouveauté. Le document 2 est une peinture de Francisco de Goya, *El tres de mayo de 1808 en Madrid*, réalisée en 1814 et conservée au musée national du Prado ; sa légende la rattache à la fusillade de civils madrilènes le 3 mai 1808, après leur révolte contre les armées napoléoniennes.

Problématique : comment les documents, éclairés par des exemples historiques et contemporains, montrent-ils que les guerres contemporaines peuvent prendre des formes différentes, et que révèle la comparaison avec le passé sur la nouveauté de ces formes ?

On montrera d'abord que les conflits contemporains peuvent mêler des acteurs, des moyens et des degrés d'intensité variés ; on verra ensuite qu'ils restent des affrontements armés qui frappent les civils ; enfin, on nuancera l'idée que ces combinaisons constituent une nouveauté absolue.

I. Des conflits contemporains qui combinent acteurs, moyens et intensités différents

Le document 1 explique que le concept de « guerre hybride » est formulé en 2005 dans un article consacré aux conflits futurs. Gilles Ferragu replace cette apparition dans le contexte de la guerre en Irak : après la fin officielle des combats en 2003, les troupes américaines restent présentes jusqu'en 2014 dans un pays marqué par le chaos. Cette situation, située par l'auteur « à mi-chemin entre guerre et pacification », conduit à rechercher un cadre pour comprendre des conflits qui ne se réduisent pas à la victoire d'une armée régulière sur une autre.

La guerre hybride repose d'abord sur la combinaison de différents acteurs et modes d'action. Le texte mentionne des acteurs irréguliers, comme des milices ou des mercenaires, ainsi que le terrorisme. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'une confrontation symétrique entre États : une armée régulière peut affronter un groupe armé qui emploie d'autres tactiques. Le document cite les affrontements entre Israël et le Hezbollah en 2006 comme exemple de cette combinaison. De façon plus générale, la guerre d'Afghanistan après 2001 illustre la confrontation entre une coalition conduite par les États-Unis et les talibans, qui ont notamment recouru à la guérilla et aux attentats.

Le document souligne également que les moyens de la guerre dépassent le seul champ militaire. Il évoque des leviers économiques, écologiques et juridiques, puis insiste sur les actions d'influence, les outils psychologiques et les possibilités offensives du cyberespace. La définition des « menaces hybrides » donnée par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) en 2015, après leur mention dans le Livre blanc français de 2013, insiste sur la combinaison d'actions militaires

FormaV - document d'entraînement non officiel

conventionnelles et non conventionnelles et d'actions non militaires destinées à déstabiliser l'adversaire. Les opérations de désinformation ou les cyberattaques peuvent ainsi accompagner les opérations armées, sans nécessairement les remplacer.

Enfin, ces conflits peuvent évoluer dans le temps et changer d'intensité. Ferragu évoque le passage d'une tension armée de basse intensité à une guerre de haute intensité, en reliant le conflit dans le Donbass, commencé en 2014, à la guerre en Ukraine. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022 constitue une escalade majeure de cette guerre et montre que les formes hybrides ou les combats de basse intensité n'ont pas fait disparaître la guerre conventionnelle entre États. Le document précise que les conflits concernés restent sous le seuil nucléaire : la dissuasion nucléaire pèse sur les stratégies, mais n'empêche pas le déclenchement de guerres conventionnelles.

II. Des guerres qui restent des affrontements armés et exposent les civils à la violence

Le document 2 donne à voir une scène de violence militaire directe. Dans la toile de Goya, un groupe de soldats en armes fait face à des civils madrilènes ; des hommes sont déjà à terre et d'autres sont sur le point d'être fusillés. La légende rattache la scène à la répression, le 3 mai 1808, de la révolte contre les armées napoléoniennes à Madrid. Elle met ainsi en évidence l'écart entre une troupe organisée et des civils désarmés, et rappelle que les populations peuvent être victimes de la guerre, de l'occupation et de la répression.

Cette œuvre concerne un événement ancien, et non un conflit contemporain au sens strict. Elle permet néanmoins une comparaison utile : les guerres actuelles peuvent elles aussi placer les civils au cœur des violences, par des bombardements, des déplacements forcés ou des persécutions. Les civils peuvent également subir les effets d'une stratégie de déstabilisation, notamment par la propagande et les actions psychologiques évoquées dans le document 1. Les formes de la guerre diffèrent donc par les moyens employés, mais elles n'effacent pas la violence physique et ses conséquences pour les populations.

Les deux documents ne décrivent toutefois pas la même réalité. Le texte de Ferragu propose une analyse générale des conflits hybrides ; la peinture montre une scène précise de fusillade. Il serait donc anachronique de qualifier automatiquement l'épisode de 1808 de « guerre hybride » au sens contemporain. La confrontation révèle plutôt que les guerres peuvent associer, selon les époques et les situations, armées régulières, résistances populaires et violences contre les civils.

III. Une catégorie utile, mais une nouveauté à relativiser

Le document 1 montre que le vocabulaire de la guerre hybride s'est diffusé dans les armées, sous des appellations comme « multi-champs et multi-domaines », « non linéaire » ou « intégrale ». Ferragu rappelle cependant que l'idée d'un champ de bataille étendu au-delà du militaire existait déjà dans l'essai chinois *La Guerre hors limites*, publié en 1999, qui associait aux moyens militaires des moyens économiques, écologiques et juridiques. L'article présente ainsi la guerre hybride comme une notion qui aide à penser la combinaison de plusieurs leviers, plutôt que comme une rupture totale avec toutes les guerres antérieures.

La comparaison avec Goya contribue à cette mise en perspective : bien avant le XXIe siècle, les guerres pouvaient opposer des armées à des civils insurgés et s'accompagner de formes de résistance irrégulières. Ferragu invite d'ailleurs à interroger la nouveauté de cette appellation en rappelant la formule de Clausewitz qui compare la guerre à un « caméléon », c'est-à-dire un phénomène dont les formes varient avec les contextes. Il faut aussi prendre en compte les limites des sources : l'article de 2023 est une synthèse qui explique un concept et en discute la portée, mais ne constitue pas le récit complet d'un conflit ; la toile de Goya, réalisée en 1814, est une œuvre artistique et mémorielle, non un témoignage neutre ou une représentation exhaustive des événements de 1808.

Conclusion

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les documents permettent de montrer que les guerres contemporaines peuvent prendre des formes différentes et parfois se combiner : affrontements conventionnels entre États, conflits prolongés, action d'acteurs irréguliers, terrorisme, opérations d'influence et actions dans le cyberespace. Elles peuvent évoluer d'une basse à une haute intensité et continuer à frapper durement les civils. La peinture de Goya apporte un contrepoint historique : la résistance populaire et la violence contre les civils ne sont pas propres à notre époque. Le concept de guerre hybride est donc utile pour analyser l'articulation contemporaine de moyens multiples, mais il ne signifie pas que ces mélanges seraient entièrement nouveaux.

RÉPONSE À RETENIR

Les guerres contemporaines peuvent associer affrontements conventionnels, acteurs irréguliers, terrorisme et moyens non militaires, tels que l'influence et les opérations dans le cyberespace. Elles peuvent aussi évoluer d'une basse à une haute intensité : le conflit dans le Donbass, commencé en 2014, s'est notamment aggravé avec l'invasion russe à grande échelle de février 2022. Le document de Goya rappelle que les civils et les résistances populaires étaient déjà exposés à la violence des guerres, sans qu'il faille pour autant qualifier l'épisode de 1808 de guerre hybride au sens actuel. Cette notion décrit utilement des combinaisons contemporaines, mais la diversité des formes de la guerre n'est pas entièrement nouvelle.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2024/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2024-asie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.